Vu les propositions de M. le Directeur des contributions indirectes ;

Vu, en ce qui concerne la ville de Roubaix, le résultat des opérations faites dans les conditions ci-dessus indiquées et suivant les bases déterminées par l'article 4 de la Loi du 9 Juin 1875 ;

Arrêtons :

Art. 1er. — A partir du 1er Janvier 1881 il sera perçu, pendant cinq années consécutives, à titre de taxe par hectolitre en principal et décimes ; savoir :

Sur les vins.	6,63
Sur les cidres et poirés.	1,27
Sur les hydromels.	3,75

Art. 2. — Le présent arrêté sera adressé, pour exécution, à Monsieur le Directeur des Contributions Indirectes et à Monsieur le Maire de Roubaix, qui le fera publier dans la forme ordinaire.

Lille, le 8 Décembre 1880.

Le Préfet du Nord,
Signé : PAUL CAMBON.

Pour copie conforme,
Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire,
DELEFORTE-BAYART.

Dans le scrutin qui a eu lieu hier à la Chambre, sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modification par le Sénat, tendant à accorder aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses des soltats de la réserve ou de l'armée territoriale, pendant l'absence de leurs chefs, tous les députés du Nord ont émis un vote favorable au projet qui a été adopté.

Il en a été de même dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit du 300,000 fr. au ministère des postes et télégraphes pour l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité et le congrès des électriciens.

Tous les représentants du Nord ont voté *pour*, à l'exception de M. le baron de La Grange, qui n'a pas pris part au vote.

Les avis ont été plus partagés dans le vote sur l'amendement relatif à la suppression de l'impôt sur le papier.

Ont voté pour : MM. Masure, Mention, Plichon.

Ont voté contre : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, baron de La Grange Telliez-Béthune, Louis Legrand, des Rotours.

Le P. Pillon a reçu la signification des deux décisions du Conseil académique de Douai, l'une sur la compétence, l'autre sur le fonds, — cette dernière par défaut.

Le P. Pillon proteste contre les énonciations du premier de ces deux jugements, notamment en ce qu'il mentionne l'exécution provisoire qui n'a pas été prononcée à l'audience.

Il se propose de S'INSCRIRE EN FAUX, si l'on prétend mettre à exécution contre lui la décision au fonds prononcée par le Conseil académique au mépris de son appel sur la compétence.

Le *Temps* annonce que « l'affaire du P. Pillon va être portée devant le Conseil supérieur, qui se réunit le 20. »

Il n'y aura donc pas d'exécution cette semaine, — quoi qu'en ait dit le Conseil académique.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. l'abbé Ducoulombier, curé de Roucourt, comme curé de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

La société des Agriculteurs de France — Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration de la Société des Agriculteurs de France a décidé que la session annuelle de la Société, en 1881, se tiendrait du 21 février au 1er mars. Il a, en outre, fixé au 21 décembre la date de la réunion, à Paris, des délégués des associations agricoles affiliées à la Société, en vue de fixer le programme des questions qui seront soumises à la session générale.

La Société des industriels du Nord de a France tiendra son assemblée générale annuelle, le 3e dimanche de janvier. On annonce que M. Chamberlant, suppléant de M. Pasteur, au collège de France fera une conférence sur les travaux de l'illustre chimiste et particulièrement sur la fermentation et la génération spontanée.

Cette conférence promet d'être extrêmement intéressante.

M. Troesch (François-Xavier), inspecteur spécial de police de 3e classe sur le chemin de fer du Nord, à Calais, a été élevé à la 2e classe de son emploi sur le chemin de l'Est, à la résidence d'Avincourt (Meurthe-et-Moselle).

M. Perrier, receveur de navigation, vient d'être nommé receveur des contributions à la gare de Lille.

Un grand nombre de voyageurs de la Compagnie du Nord ont adressé, récemment, à la Chambre des députés, une pétition à l'effet d'obtenir de qui de droit une diminution de prix des cartes d'abonnement.

Cette demande a été examinée par la commission des pétitions qui a nommé rapporteur M. Crozet-Fourneyron. Voici le rapport de l'honorable député.

« Les cartes d'abonnement sur les chemins de fer sont une dérogation faite aux conditions générales du cahier des charges au profit des voyageurs.

» On ne saurait limiter d'une manière précise le prix auquel elles peuvent être délivrées, pas plus qu'on ne peut avoir d'une façon rigoureusement exacte la mesure des services rendus, services variables suivant la discussion ou les besoins des abonnés.

» Par conséquent, dans ces traités où l'offre et la demande sont libres, il n'y a pas lieu à l'intervention des pouvoirs publics.

» Il faut cependant tenir quelque compte de cette double considération :

» 1° Que l'exploitation des chemins de fer est un monopole concédé par l'Etat ;

» 2° Que les réseaux belges, voisins du réseau du Nord, offrent à leurs abonnés des conditions bien plus avantageuses.

» A défaut de l'intervention officielle que nous jugeons, en l'état, impossible, il y aurait peut-être lieu à l'intervention officieuse de M. le Ministre des travaux publics, et c'est sous cette forme seulement que nous vous proposons de lui renvoyer la pétition. »

Cette proposition a été acceptée.

En reproduisant, il y a environ huit jours, la liste des récompenses accordées aux vaccinateurs de l'arrondissement de Lille qui se sont le plus distingués pendant l'année 1879, pour la propagation de la vaccine, nous avons omis de citer Mme Millescamps, sage-femme, à Roubaix. Nous nous empressons de réparer cet oubli. Mme Millescamps a obtenu une médaille d'argent avec rappel de médaille d'or.

On nous communique la note suivante :

« La première répétition de la section de la symphonie de la *Grande Harmonie* a eu lieu mercredi dernier dans de bonnes conditions. Malgré l'absence de quelques membres, plusieurs ouvertures de l'ancien répertoire ont été revues et seront étudiées sérieusement. Les *symphonies d'Haydn* composeront en grande partie le programme de cette année, avec quelques nouveautés musicales. Les répétitions ont lieu le mercredis soir à 8 h. 1/2. M. Victor Delannoy veut bien continuer à y donner tous ses soins; tous les membres se feront un devoir d'honneur de répondre à son appel. — De même qu'aux répétitions de la *Grande Harmonie*, les membres honoraires sont admis. »

M. Louis Ladsous, propriétaire, rue de la Redoute, 17, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté samedi dernier, dans le bureau de la filature de M. Screpel-Lefebvre.

Il y a quatre jours, nous avons raconté que la voiture d'un messager avait été tamponnée par un *car* à vapeur. Cette voiture était celle de M. Bourgeois, messager, rue Pellart. Comme nous l'avons dit, les chevaux ont été assez grièvement atteints. Le conducteur avait eu le temps de sauter de la voiture et de se mettre hors de danger.

Des malfaiteurs ont pénétré, dans la nuit de samedi à dimanche, dans le tissage de M. Réquillart-Screpel, au Chemin des Couteaux et y ont enlevé 120 kilog. de laine.

Pour s'introduire dans cet établissement, les voleurs ont dû fracturer le cadenas de la grille qui défend l'accès des fenêtres.

C'est le concierge du tissage qui, le premier, s'est aperçu du vol. Éveillé par les aboiements de son chien, il se leva et, se rendit dans le tissage, armé d'un fusil à deux coups. A son approche, les voleurs prirent la fuite. Le concierge les mit en joue, se préparant à faire feu, mais les deux coups ratèrent et les rôdeurs purent s'esquiver sans être inquiétés.

Il y a huit jours, un vol analogue avait encore été commis dans un peignage de Roubaix.

Un fait grave s'est passé, dimanche soir, dans la rue de l'Alma.

Un jeune homme de la rue Jacquart, Stanislas Cornille, a été assailli par quatre individus au moment où il traversait le terrain vague situé entre la rue de Toulouse et la rue de Flandre. Avant qu'il eût eu le temps d'appeler à son secours, ce jeune homme était terrassé et dévalisé de son porte-monnaie contenant 10 francs.

Le vol accompli, les quatre agresseurs ont pris la fuite.

Une enquête sérieuse est commencée.

Cinq individus sont entrés, dimanche soir, dans le cabaret, tenu, rue des Longues-Haies, par M. Louis Voreux. Comme ils étaient ivres, le cabaretier refusa de leur servir à boire. Mal lui en prit, car les cinq ivrognes se jetèrent sur lui et le frappèrent violemment. Ils se sont ensuite retirés, mais non sans avoir, toutefois, brisé le panneau de la porte de l'estaminet.

L'un d'entre eux est connu. Il se nomme Adolphe M... et demeure Grande-Rue, cour Saint-Roch.

On a écroué, hier, au dépôt de sûreté un ouvrier briquetier, nommé Pierre Esturbaux, prévenu de filouterie.

Sous prétexte de jouer un bon tour à M. Hertelet, cabaretier, rue de Condé, Esturbaux s'est fait servir, chez ce débitant, un copieux dîner s'élevant à la somme de 10 francs, puis au moment de solder sa dépense, a déclaré ne pas posséder un centime.

M. Hertelet a fait arrêter le briquetier.

Un ouvrier tisserand de Wattrelos, Arthur L..., âgé de 44 ans, avait trop bu d'un coup, dimanche dernier et parcourait la rue du Chemin de Fer en chantant. Un moment, il devint même si expansif qu'il se mit à afficher ses préférences politiques et à crier : Vive Napoléon !

Un agent se trouvait près du Square, il accourut et arrêta L... Ce dernier comparaîtra devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de cris séditieux.

Un autre disciple de Bacchus a été autorisé à passer la nuit, sur le lit de camp du poste de police, à côté de Arthur L... Il n'avait poussé aucun cri réputé séditieux, mais chez lui l'alcool avait manifesté sa funeste influence sous une autre forme. Nu jusqu'à la ceinture et fièrement campé sur un des trottoirs de la rue de Lannoy, il provoquait en combat singulier tous les passants qu'il injuriait ensuite parce qu'ils ne répondaient pas à ses « avances. »

Mais soudain, ce belliqueux ivrogne aperçut le bicorne d'un agent. Cette apparition fit tomber son courage et il prit la fuite ; l'agent ne tarda pas à le rejoindre et à le conduire où sait bien où.

Le règlement de police municipale contient un article interdisant de lancer des pièces d'artifice sur la voie publique. Un gamin de la Grande-Rue, qui ignorait probablement cette prescription, s'est amusé, dimanche soir, à lancer des fusées enflammées sur un trottoir. Une dame passait au même moment et le feu se communiqua à ses jupons. Il put être promptement éteint et la dame en fut quitte pour la peur.

Le jeune artificier, Emile Catteau, a été frappé d'un procès-verbal.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 1 mois de prison et 21 francs d'amende Jules Prouvost, arrêté, il y a quelques jours, à Roubaix, pour ivresse manifeste et rebellion contre les agents de l'autorité.

Une plainte a été déposée, hier, au commissariat du premier arrondissement par M. Oscar François, coiffeur, rue de l'Alma. Une personne inconnue s'est introduite chez lui et y a pris une tresse de cheveux d'une valeur de 15 francs.

Le fait que nous rapportions hier, de tentures arrachées aux maisons par des gamins qu'un homme aurait payé n'est heureusement pas confirmé. L'enquête que nous avons faite à ce sujet, établit que, si quelques décorations sont tombées le seul coupable est le vent; une voiture de charbon a aussi enlevé en passant quelques bandes d'étoffes qui ont été immédiatement remises en place.

La police qui s'est trouvée partout, et à laquelle, nous aimons à rendre hommage en cette circonstance, nous a assuré qu'aucun incident suspect ne s'est produit.

On nous rapporte qu'une photographie de la cérémonie des obsèques du vénérable doyen de Notre-Dame a été prise, de la tribune aux orgues de l'église, par M. Dubus, dont l'atelier est rue Nationale. C'était au moment où M. Leblanc, principal du Collége, était en chaire.

Un assez grand nombre de personnes se sont rendus aujourd'hui au cimetière pour visiter la sépulture du doyen.

On a arrêté, hier, à Tourcoing, deux malheureux gamins, âgés de 10 et 11 ans, qui s'étaient amusés à mettre le feu à une meule de paillassons, dans une briqueterie du Pont-des-Plats.

Les dégâts se chiffrent par une couple de mille francs.

On ignore les motifs qui ont déterminé les deux gamins qui appartiennent tous deux à de très honnêtes familles d'ouvriers; il est tout probable qu'il n'y a là qu'une étourderie d'enfant.

Dernièrement, dit le *Petit Nord*, le représentant d'une maison d'équipement de Lille se serait adressé à St-Etienne, à un capitaine d'habillement récemment promu, et lui aurait fait des remises considérables pour obtenir diverses commandes. Le capitaine indigné aurait dénoncé cette tentative de corruption qui, si nous sommes bien informés, serait déjà parvenue à la connaissance du ministre de la guerre.

Lundi matin, on a trouvé pendu au dossier de son lit à l'aide d'une cravate le nommé François Keerk âgé de 27 ans, célibataire, demeurant rue de Tournai, 89, à Lille.

Ce jeune homme dont les parents habitent Echallons (Ain), explique, dans une lettre trouvée chez lui, qu'il a été poussé à se suicider par chagrin d'amour ; plusieurs fois il a demandé une jeune fille en mariage ; se voyant toujours refusé il en a conçu une telle douleur, qu'il s'est décidé à en finir avec la vie.

Cette lettre qui témoigne d'une certaine instruction et dans laquelle il demande pardon à ses parents et amis du chagrin que son action va leur causer ferait croire que le signataire a eu naguère une position de fortune plus brillante que celle dans laquelle il se trouvait en dernier lieu.

L'*Echo du Nord* a reçu la rectification suivante :

« M. Ernoul, dont vous avez annoncé la mort accidentelle, n'était nullement pris de boisson ; il se trouvait indisposé depuis quelques jours et comme l'air lui faisait du bien, il était en train de se promener. S'étant trouvé mal en route, et étant sans connaissance avec M. Lemaire, il était entré chez celui-ci. De plus ce fait a eu lieu jeudi dans l'après-midi et non mercredi. — Prière de rectifier. »

Vers 4 h. 1/2 du soir la femme Blaise, née Marie Tellier, âgée de 41 ans demeurant rue du Priez, 24, à Lille, est tombée sur la voie publique, frappée subitement d'une congestion pulmonaire. D'abord recueillie par les voisins, elle a été ensuite transportée à son domicile où elle a succombé une demi heure après environ. M. le docteur Henry, appelé en toute hâte, n'a pu que constater son décès.

Dimanche, vers onze heures du matin, M. Carpin, a fait le pari avec un cabaretier de la rue Saint-Sauveur, d'effectuer le trajet de l'église Saint-Sauveur, à Lille, à l'église d'Hellemmes, aller et retour, en 40 minutes.

Ce nouveau coureur lillois a parcouru, en effet, cette distance en 38 minutes.

Deux volumes et un porte-cigare trouvés sur la voie publique ont été déposés au commissariat central.

— SAINT-OMER. — Une dépêche de notre correspondant particulier de Paris nous informe que M. Dessiaux, ancien receveur particulier des finances à Saint-Omer a été révoqué aujourd'hui même.

— Mercredi soir, vers huit heures, trois hommes, restés inconnus, frappent à coups redoublés à la porte de la maison d'Albéric Bara-Hermel, à Nielles-lez-Ardres, et comme on n'ouvrait pas ils finissent à force de de pousser par enfoncer.

Bara n'était pas encore de retour d'un charroi de betteraves à la râperie de Nordausques. Il n'y avait que son fils, jeune enfant estropié, de onze à douze ans, qui venait de se coucher Les trois individus somment le pauvre petit de leur dire où se trouvait l'argent que son père avait reçu un ou deux jours auparavant pour prix de betteraves; ayant répondu qu'il n'en savait rien, il fut mis dehors avec défense de crier, et sous la garde de l'un des vauriens, pendant que les deux autres fouillaient la maison en tous sens.

Les trois bandits étaient parfaitement renseignés : il existait bien, en effet, un millier de francs dans la maison, mais ils ne furent pas assez adroits pour découvrir le magot. Après avoir cherché de toute part, ouvert les armoires, soulevé même les pierres du foyer, ils repartirent sans bruit, laissant l'enfant plus mort que vif.

— MARQUISE. — Alexandre Leclercq travaillait à la fosse de la Renaissance, quand la devanture de la taille s'écroula tout à coup. Il fut couvert par un écroulement considérable. Quand on vint lui porter secours, il était trop tard, et cependant on n'avait pas mis plus de dix minutes en déblaiement.

Leclercq laisse une veuve et six enfants.

— ANICHE. — On écrit d'Aniche à la *Gazette de Douai*.

« Depuis longtemps déjà, les radicaux d'Aniche, composés non des plus *dignes* et des plus *honorables* de la localité, parmi lesquels M. X..., ne voyaient point d'un bon œil notre société de Saint-Joseph. Ils l'ont fait entendre à M. Deron, sous-préfet de Douai, lequel l'a raconté à M. Cambon, préfet du Nord, lequel enfin vient de rendre un arrêté de fermeture concernant ladite Société.

» Et pourtant, braves ouvriers d'Aniche qui faisiez partie du cercle, quels sont vos torts ?

» Mademoiselle Lanvin, de douce et regrettée mémoire au milieu de nous, vous avait donné un local pour vos honnêtes divertissements: au nom de la liberté, le gouvernement de la République, vient de vous en interdire l'entrée.

» Des hommes aussi intelligents que dévoués ont obtenu pour vous en 1868, d'ouvrir un cercle, afin de vous procurer des récréations tout à la fois convenables et peu coûteuses : aujourd'hui, au nom de la fraternité, la République vous enlève ces récréations et ces amusements inoffensifs.

» Est-ce parce que vous êtes pour la plupart pauvres et ouvriers, qu'on méprise ainsi et qu'on foule aux pieds vos désirs et vos vœux les plus légitimes ? La société de Saint-Joseph, tout en vous donnant les délassements que vous aimiez, ne faisait point grand mal à votre bourse de chaque dimanche, aussi les noms de beaucoup d'entre vous figurent-ils sur le livret de la Caisse d'épargne de la Commune, à côté d'un chiffre d'assez grandes économies réalisées.

» Mais enfin, que vous reproche-t-on ? On vous accuse paraît-il, de prolonger vos réunions jusqu'à l'heure de la retraite locale. Et pourtant, le document officiel émanant de la Préfecture en 1867, vous soumet aux mêmes règlements que ceux concernant les débits de boissons autorisés. Le document est conservé dans les achives de la Société.

» Je sais bien qu'autrefois, du temps de l'empire la retraite des cabarets avait lieu à neuf heures, mais depuis lors, les choses ont changé : la retraite est à 10 heures dans la semaine et à 11 heures les dimanches et jours de fête.

» Naturellement, vous demandiez à jouir du même privilège. La république ne l'a point voulu, et aujourd'hui, elle vous chasse !

» Il nous plaît à nous autres, habitants des campagnes, d'étudier par nous-mêmes les faits et gestes de nos maîtres provisoires et de surprendre encore une fois en flagrant délit d'arbitraire et de tyrannie, un gouvernement qui se perd de plus en plus en usant de représailles sans nom contre de braves et honnêtes ouvriers.

» Qu'on se le dise, et qu'on en garde bonne mémoire pour quand aura sonné l'heure de la justice et de la vraie liberté. »

— M. Cardon, professeur d'histoire au Lycée d'Amiens, est nommé en même qualité au lycée de Douai (1re classe).

— CONDÉ. — Sans la présence d'esprit du chef de gare de Condé, la ligne d'Anzin à Péruwelz aurait été samedi matin le théâtre d'un épouvantable accident. Le train de voyageurs est toujours précédé d'un train de marchandises qui part dix minutes avant l'autre de Vieux-Condé, station située à quelques minutes de Condé.

Dans la traversée des fortifications de Condé, des crochets de wagons s'étant rompus, ces wagons détachés, suivant la pente, retournèrent vers Vieux-Condé et un choc devait se produire entre les deux trains dont l'un part à 11 h. 25, l'autre à 11 h. 35, ce chemin de fer étant à voie unique.

Mais le chef de gare de Condé courut immédiatement au disque qu'il ferma, et fit télégraphier à Vieux-Condé ; le train de voyageurs était déjà parti. Mais le conducteur entendit les cris, vit les signaux des deux gares et pu arrêter à temps pour éviter une catastrophe.

La locomotive du train de marchandises ayant déblayé la voie, les voyageurs en furent quittes pour la peur et un quart d'heure de retard.

— VOYENNE. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, la création d'un établissement de poste a été autorisée à Voyenne (Aisne).

— CAMBRAI. — Hier, dès 3 heures 1/2 du matin, la police et la gendarmerie de Cambrai étaient mises sur pied et lancées à la recherche de deux prisonniers, condamnés l'un à 6 mois, l'autre à un an de prison, qui avaient profité de la nuit pour s'évader de la maison d'arrêt.

Leurs noms sont : Bernonville Désiré et Lejeune Gérard.

Les recherches de la police et celles de la gendarmerie qui n'est rentrée que ce matin au casernement sont demeurées infructueuses.

Voici, d'après l'enquête ouverte par le Parquet, les suppositions les plus probables sur cette double évasion :

Bernonville et Lejeune, étaient couchés dans un dortoir avec douze de leurs compagnons de captivité, lorsque la ronde passa à une heure du matin. Rien d'insolite n'attira l'attention des gardiens qui se retirèrent.

Aussitôt les prisonniers se levèrent, étendirent sur le sol la couverture de leur lit, descellèrent, à l'aide d'un instrument que l'on suppose un couteau-scie, une pierre de taille faisant partie de la corniche du mur qui se trouvait lézardé en cet endroit. Ce travail, de l'avis des hommes du métier, peut se faire en quelques minutes et sans aucun bruit. Cette pierre ôtée, rien n'était plus facile que d'enlever les briques sur lesquelles elle reposait. C'est ainsi que les deux prisonniers pratiquèrent très-aisément un trou de cinquante centimètres de hauteur sur cinquante de large dans un mur de deux briques d'épaisseur.

L'ouverture faite, ils attachèrent leurs draps bout à bout et l'extrémité au pied d'un lit ; ils atteignirent, en suivant cette voie, la crête d'un mur d'enceinte couverte de tessons de bouteilles ; ils suivirent ce mur jusqu'à la plate-forme couvrant la cour de l'estaminet du *Renard* qui est contigu à la prison.

De là, ils gagnèrent les toits des maisons voisines et descendirent, en suivant une cheminée de tuyaux, qu'ils brisèrent, dans l'atelier non habité de M. Ramage, rue de la Prison ; à l'aide de blouses qu'ils prirent dans l'atelier, ils descendirent du premier étage dans la rue et prirent la fuite par la porte Notre-Dame. L'un des prisonniers porte un veston et un chapeau rond, et l'autre une blouse blanche. C'est dans ce costume qu'ils ont été vus hier soir près de Carvin.

Seront-ils arrêtés ? Nous l'espérons pour la sûreté publique, car Bernonville est un repris de justice des d'autant dangereux qu'il n'a que 29 ans et Lejeune est un voleur très rusé.

— DOUAI. — M. Lenglin, premier commis d'économat au lycée de Douai, est nommé économe au lycée d'Albi.

— BOULOGNE. — Un bien triste accident vient d'arriver au nouveau port. Avant-hier vers 9 heures du matin plusieurs ouvriers étaient à travailler sur une digue lorsque tout à coup l'un d'eux a été enlevé par une lame et précipité à la mer. Malgré toutes les recherches qui ont été faites aussitôt, il n'a pas été possible de le retrouver.

Ce malheureux ouvrier est d'origine italienne.

— ESTRÉES. — Dans la nuit du 9 au 10 décembre, un incendie s'est déclaré dans une grange remplie de récoltes et appartenant à M. Corbhent Auguste, cultivateur à Estrées.

La perte entièrement couverte par une assurance. est évaluée à une dizaine de mille francs. On ignore la cause de ce sinistre.

— Par un décret en date du 30 novembre 1880, sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers de Calais aux grades ci-dessous désignés :

Capitaine : M. Louis-Prosper Delabie.
Lieutenant : M. Henri-Louis-Léon Ringot.
Sous-lieutenant : M. Jura-Louis Vermeesch.

— ARRAS. — Nous recevons de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Arras la note suivante, relative aux lauréats de l'année scolaire 1879-80.

Elèves en médecine. — Première. — Médaille d'argent : M. Auguste Béhague, de Lapugnoy.

Médaille de bronze : M. Edmond Lebon, de Cambrai (Nord). Accessit : M. Narcisse Morel, de Bouvigny-Boyeffles.

2e année. — Médaille de bronze : M. Duhautoy, Ernest, d'Ostreville.

Elèves en pharmacie. — 2e année. — Médaille de bronze : M. Ernest Trunet, de Campagne lez-Hesdin.

— Une décision de M. le ministre des finances vient d'autoriser le département du *Pas-de-Calais* à planter en tabac, pendant l'année 1881, une superficie de 900 hectares, non compris le cinquième excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Le département est appelé à fournir sur la récolte de 1881 un contingent de 1,750,000 kilogrammes de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 40 à 48,000.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 décem. — Clémence Delannoy, rue Daubenton, cour Desmet, 10. — Désiré Bétry, rue Decrème, cour du charron, 2. — Auguste Deruelle, rue des Arts, 93. — Henri Lampe, rue de Lannoy, 3. — Marie Lefevre, rue Decrème, cour Béhague, 8. — Jules Sampers, rue de Mouveaux, 38. — Elise Vermeire, rue de l'Epeule, 18. — Pierre De Baets, rue du Fort, 158. — Georges Deronne, rue de Soubise, nouvelle cour Browaeys, 34. — Paul Delmasure, rue du Collége, 144. — Julienne Coucke, rue des Anges, maison Meskaert. — Camille Dhondt, rue d'Alma, fort Frasez, 25. — — Alfred Parmentier, rue de Naples, cour Sialens, 4. — Théophile Gheysen, rue de Béthune, cour St-Antoine, 3. — Henri Desbonnet, rue de l'Hommelet, 102.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 décemb. — Adelaïde Husse, 16 ans, servante, rue du Vieil-Abreuvoir, 26. — Alfred Billouez, 5 mois, rue Decrème, 14. — Eugénie Gœmaere, 3 ans, rue Labruyère, maison Dusaussois. — Marie Tiberghien, 1 an, rue Bernard, cour Desbonnet. — Charlotte Huughe, 1 an, 11 mois, rue de Naples, maison Huughe. — Elisa Perque, 16 ans, fileuse Hôtel-Dieu. — Adolphe Dejaeger, 49 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Léa Dereubaix, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Achille Dronsart, 53 ans, 8 mois, fileur, rue de l'Hommelet, 37. — Odile Vandeputte, 3 mois, place d'Amiens, maison Desprez.

MARIAGE du 13. — Joseph Boone, 36 ans, garçon boulanger, et Philomène Debusschere, 30 ans ménagère.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 12 décem. — Jean Destriez, 27 ans, employé de commerce, et Zélia Herchelbout, 19 ans, piqurière. — Charles Declercq, 23 ans, apprêteur, et Marie Wouters, 19 ans, lessiveuse. — Clotaire Nonque, 30 ans, tisserand, et Alphonsine Desmulier, 19 ans, bobineuse. — Théodore Mondet, 29 ans, tisserand, et Elise Bettremieux, 20 ans, tisserande. — Florent Vanmeerhaege, 23 ans, tisserand, et Sidonie Dutrannoy, 21 ans, soigneuse. — Alphonse Pollet, 30 ans, fileur, et Céline Dupriez, 22 ans, bobineuse. — Frédéric Vankulle, 29 ans, tisserand, et Marie Jacobs, 25 ans, dévideuse. — François Duchateau, 35 ans, apprêteur, et Félicie Jenart, 22 ans, soigneuse. — Alphonse Vanoverberghe, 20 ans, tisserand, et Amélie Verstraeten, 22 ans, tisserande. — Charles Vanuxem, 33 ans, menuisier, et Marie Cardon, 27 ans, servante — Henri Dubar, 31 ans, ourdisseur, et Clémentine Looze, 22 ans, bobineuse. — Victor Cattelain, 31 ans, employé de commerce, et Marie Duponcheel, 19 ans, tailleuse. — Arthur Bayart, 19 ans, lamier, et Marie Carton, 21 ans, servante. — Henri Barbe, 27 ans, tisserand, et Mathilde Vancallemont, 22 ans, tisserande. — Armand Fabry, 25 ans, professeur de musique, et Jeanne Bastin, 39 ans, ménagère. — Louis Crieck, 26 ans, fileur, et Julie Meirschaert, 24 ans, soigneuse.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin à Roubaix, le jeudi 16 décembre 1880, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Edouard DELATTRE, conseiller municipal, président de la commission des Logements Insalubres, membre de la commission cantonale d'hygiène et salubrité, décédé à Roubaix, le 7 août 1865, à l'âge de 71 ans et de Dame Catherine POTTIER, son épouse, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1874, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, Roubaix le jeudi 16 décembre 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Louis-Marie-Joseph DESCLÉE, administrateur de la compagnie du Gaz de Roubaix, décédé à Tournai, le 5 décembre 1880, dans sa 46e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BERTON DEWAES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph BERTON, décédé à Roubaix le 14 décembre 1880, dans sa 72e années, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 15 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 16 dudit mois, à 9 heures en l'église de Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkerman, 152

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec intérêt la lettre que vous avez publiée, dans votre numéro de jeudi dernier, à propos de nos élections municipales. L'auteur y parle de trois catégories de candidats, qu'il faut écarter : les incapables, les radicaux, et les ennemis déclarés de la religion. Je souhaite que tous les électeurs lisent ces réflexions, qui pourraient servir de base à un accord entre tous les partisans de l'ordre et de la liberté.

Toutefois, ne pensez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, que l'on pourrait dire, d'une manière plus générale et non moins sûre : « il faut écarter tous les intrigants, qui aspirent trop visiblement à l'honneur de siéger au conseil, et qui s'offrent d'eux-mêmes aux suffrages de leurs concitoyens ? » Au moins faut-il les tenir pour suspects.

On a toujours cru que les hommes de mérite étaient modestes, qu'ils n'éprouvaient pas ces impatiences de se produire, et qu'ils attendaient, pour paraître, que la confiance publique vînt les chercher, et même les forcer. Ils savent, ce qui est très-vrai, qu'une place de conseiller municipal est sans doute un honneur, du moins qu'elle fut longtemps un honneur, mais qu'elle est avant tout une charge et un poste de sacrifice et de dévouement.

S'il est fort à souhaiter que tous les candidats se fassent cette haute idée de la place de conseiller municipal, n'est-il pas aussi bien à craindre, que tous ne partagent pas une idée si austère et si désintéressée ? Il ne fait pas mauvais d'être conseiller municipal ; c'est une spéculation, qui en vaut bien d'autres. — Un conseiller municipal, par exemple, aura son mot à dire dans les questions d'emprunts. S'il est maire, il pourra les contracter, à l'amiable, entre la poire et le fromage. — En cas de grève et d'émeute, un conseiller municipal a rang de capitaine, et le maire remplit à lui seul, les fonctions d'intendant et de général : il pourra commander la charge et crier : « soldats, en avant ! » quel rêve, pour un homme, qui n'a jamais commandé qu'à ses garçons-boulangers, ou barbouilleurs, qui n'a jamais crié que : « Hé ! garçon, une chope à Monsieur ! »

Un conseiller municipal pourra détourner à son gré les rues et les boulevards, et faire bâtir, où il lui plaira : qui serait assez malavisé pour songer qu'il y a de ce côté quelque lopin de terre appartenant à Monsieur le Conseiller ?

Un conseiller municipal a mille tours dans son sac pour se faire adjuger quelque service public. Il est, je suppose, badigeonneur de son métier; il fera émanciper son fils, jeune imberbe de 18 ans, et le voilà constitué badigeonneur public.

Un conseiller municipal sera toujours privilégié, s'il y a quelque part une sinécure bien lucrative. Il faudra bientôt nommer un directeur des Halles centrales. Parions, Monsieur le Rédacteur, que la place ne sera ni pour vous, ni pour moi, qui n'avons pas l'avantage d'être Conseillers municipaux.

Ah ! quel plaisir d'être un Municipal pourrait bien dire la chanson. Je conçois qu'il y ait tant d'amateurs, mais je ne concevrais pas des Electeurs quiconfieraient la clef de la caisse municipale, une caisse de 3 millions ! au premier venu qui viendrait la leur solliciter. Qu'ils y regardent à deux fois, avant de lâcher la clef, et au lieu d'écouter les solliciteurs, qu'ils fassent eux-mêmes choix d'hommes sûrs, en qui ils puissent avoir pleine confiance.

Ce choix, en tenant compte des trois cas d'exclusion mentionnés, doit être des plus larges, et doit se faire en dehors de toutes les préoccupations politiques.

Il ne s'agit pas de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement; il s'agit de nous donner une bonne administration, et la politique n'a rien à voir à cela.

Il nous faut un conseil municipal, où tous les intérêts aient des représentants et des protecteurs. Les intérêts moraux et religieux d'abord.

Il y a quelque temps, en séance de Conseil municipal, un homme, dont la parole valut cette fois mieux que l'action, disait avec beaucoup de sens : « Tant que nous aurons » une religion et un clergé, il faut les sou- » tenir. » Sans doute il y a lieu de s'étonner, en bonne logique, que l'orateur ne se soit pas cru obligé tout le premier à les soutenir de son vote. Mais la parole était bonne et mérite d'être conservée. Oui, en attendant que nous n'ayons plus de religion, ou que nous en ayons une autre, il faut soutenir celle que nous avons.

Il faut soutenir ces écoles qui de tout temps ont formé la population honnête et religieuse de notre ville, et sans lesquelles la foi et la moralité seraient en péril. Il faut les soutenir, quand ce ne serait que par le libéralisme, pour laisser à la majorité des pères de famille, qui est chrétienne, les moyens d'élever leurs enfants, comme il l'entendent.

Il faut soutenir ces institutions charitables, que la religion a inspirées pour soulager toutes les misères.

Le pauvre aime mieux ouvrir sa porte à une sœur de charité, à une sœur de Bon-Secours, que d'aller faire queue à la mairie, et tendre la main à quelque Conseiller Municipal.

Il faut soutenir la religion, sinon par conviction personnelle, du moins par un sentiment d'équité et de justice, par respect pour les droits d'autrui, qui peut aimer à s'en servir, et à qui elle peut faire du bien.

Il faut soutenir la religion, parce que tout le monde peut en avoir besoin, ne serait-ce qu'au dernier moment. Il faut qu'elle puisse répondre au suprême appel.

Il faut enfin soutenir la religion, parce que c'est, elle aussi, une liberté ! la première et la plus précieuse de toutes les libertés ! le rempart et la garantie de toutes les autres ! du jour, où l'on ne serait plus libre de pratiquer la religion, suivant la conscience, aucune liberté ne serait assurée de voir le lendemain.

Décidément, Monsieur Foveau a raison : « Tant qu'on a une religion, il faut la soutenir ! » mais nous aurions tort de compter sur lui, pour cela.

Heureusement il ne manque pas à Roubaix d'honnêtes gens, décidés à soutenir les intérêts religieux de la ville. Aujourd'hui que la cause de la religion et celle de la liberté doivent s'unir pour se défendre, elles peuvent compter sur tous les cœurs généreux, sur tous les esprits droits et sincères, qui ne veulent pas seulement de la liberté pour eux-mêmes, mais pour les autres.

Ce sont des hommes de cette trempe qu'il faut choisir comme candidats au Conseil municipal.

Les intérêts matériels de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture ont également le droit d'être représentés au Conseil municipal par des hommes compétents. Les patrons ont leur place marquée, dans une assemblée où l'on traite des questions qui intéressent leur industrie. Leur fermer l'entrée de cette assemblée, serait se priver de lumières et de conseils, qui n'ont p